

Compte Rendu des rencontres 2 et 4 Groupe Action-Projet **Stationnement - Circulation**

Dates : 27 avril et 11 mai 2015

Court résumé pour site internet

L'objectif de ce Groupe Action-Projet était de décider du marquage aux sols afin de mieux rationaliser le stationnement existant à Saillans. Certains lieux et rues du village seront l'occasion d'un prochain GAP en 2016 (Boulevard de l'Echo en particulier...). Ont été discuté : place Prieuré et de la République, place de la Daraize, mais les points difficiles aussi comme le fossé avec création d'une zone de rencontre (idem Grande rue) entre le pont Algoud et le début de la rue Lambert (boulangerie) avec la création d'une place pour handicapés, ... Retrouvez toutes les aménagements concernés en lisant le compte rendu dans le menu commission Travaux Aménagement.

Relevé des décisions

Animatrices : Florence Alicot, Marie Avenel, Christelle Thouret

Participants : Ould Cadi Ali, Morin Salomé, Astier Jean-Sébastien, Goy Corine, Casals Laurent, Oddon André, Gautheron Michel, Terrail Delphine, Chomet Pierre, Lamande Martine, Teghil Monique, Teghil Lucien, Morin Frédéric, Jouine Françoise, Faure Patrice, Peyrard Danielle, Banet Mireille, Karagiannis Fernand, Beillard Vincent

Une vingtaine de personnes ont élaboré ensemble de nouvelles idées pour le stationnement à Saillans. Le GAP s'est réuni 3 fois, studieux : les solutions du collectif sont inventives pour mieux circuler dans notre village.

Force est de constater que la participation des habitants offre des solutions auxquelles nous n'aurions pas pensé.

Quels enjeux ?

Optimiser	l'espace et les places de stationnement, grâce à un repérage marqué au sol
Fluidifier et réguler	- la circulation de tous, piétons, cyclistes, automobilistes, particuliers, professionnels, touristes, résidents - selon les saisons, les jours de la semaine, les contraintes
Apaiser et sécuriser	les relations entre nous, la qualité de vie et de relation, les rencontres entre les

	habitants et les personnes venant de l'extérieur...
Faciliter	la vie des résidents (chargement-déchargement, dépose d'enfants ...) des professionnels (livraisons), des personnes à mobilité réduite, des occasionnels (se repérer, profiter de la qualité de Saillans)
Soit Mieux Vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> • au quotidien • aux moments d'affluence • pour ceux qui travaillent • pour la qualité de vie du village, esthétique, relationnelle, respiratoire, sécuritaire.

À la suite des réunions participatives, l'équipe municipale a soumis ces propositions au garde champêtre, aux commerçants, à la gendarmerie de Saillans, lesquels ont apporté leurs précieuses contributions.

Il ressort des discussions la stratégie suivante :

- Priorité au réaménagement des parkings existants par des systèmes de marquage au sol classique ou par des rondins en bois. Le marquage des places permet de gagner 30% de surface de stationnement supplémentaire.
- Résorber des points noirs de circulation en supprimant certains stationnements-minute trop rarement respectés par une zone bleue à disque ou zone de livraison.
- Retirer du matériel urbain (potelets...) et en ajouter à certains endroits stratégiques.

1. **Le Fossé** : Mise en place d'une zone de rencontre comme dans la grande rue, depuis le pont Algoud jusqu'à la boulangerie Maisonneuve et le pont du Rieussec. Le mobilier urbain sera supprimé dans la rue Docteur Hilaire. La circulation sera limitée à 20km/h, la priorité est donnée aux piétons et aux vélos qui peuvent circuler sur la route. Le stationnement sera interdit. Une zone jaune de livraison sera instaurée en face de la boulangerie « au feu de bois », permettant ainsi aux commerçants du Fossé un confort avec leur fournisseur sans gêner la circulation. L'arrêt-minute devant le Tabac/Presse sera supprimé et uniquement autorisé pour les livreurs de fonds, qui pour des questions de sécurité passaient parfois leur chemin sans réapprovisionner le DAB.

2. **Pont Algoud – Quartier des Samarins – Point I**

Le trottoir qui relie le pont Algoud vers le pont des Samarins est souvent encombré de voiture le dimanche (empêchant même le bus de rejoindre son arrêt). Des potelets seront installés pour éviter cela. Le long du Point I, un marquage jaune continu renforcera l'interdiction de stationner. Le zébrage de l'arrêt des bus sera renouvelé.

Le stationnement en zone bleue au point I est à l'étude.

3. **Rue Raoul Lambert (montée du Fossé)**

Côté droit, une place de parking en zone bleue (voir ci-dessous) est conservée le long de la boulangerie. La seconde deviendra une place pour les personnes à mobilité réduite, interdisant par là-même un 3ème stationnement derrière souvent très gênant pour la fluidité de la circulation.

Côté gauche, l'ensemble des places seront en zone bleue, à disque, pour une durée maximum de 30MN de à 08h00 à 19h00. Des disques bleus vous seront offerts chez vos commerçants. À gauche de la fontaine,

un panneau « parking motos » institutionnalisera cet usage de fait. Le parking vélo sera déplacé pour être parallèle à l'arbre.

4. **Le Quai Jobin** : les canoës d'Yvan Loisirs seront stationnés en contrebas, devant le transformateur ERDF. À terme, les canoës seront déplacés sur un autre espace, pour ne pas mobiliser des places de stationnement. La totalité de l'espace public après les containers d'ordures ménagères sera matérialisé jusqu'en bas. Soit la création de 6 places supplémentaires.

5. **Place Maurice Peyrad**

Un panneau de police sera installé : « interdit sauf riverains ». L'arrêt-minute sera supprimé. Du mobilier urbain sera mise en place pour avoir un accès facile dans les ruelles des Arceaux et Portal du Moulin.

6. **Parking Rieussec/bord de Drôme**

Celui-ci sera refait complètement, des rondins en bois indiqueront exactement les places. La barrière d'entrée pourra être déplacée pour gagner 2 places (validation technique). Des jardinières, des plantations et un banc seront placés avant l'entrée sur le côté droit, les riverains retrouveront enfin leur habitudes et un embellissement paysager.

7. **Place du Prieuré**

L'accès à l'escalier sera libre. À la demande de nombreux d'entre vous, la sortie pourra s'effectuer à nouveau par le parvis de l'église, un panneau « attention enfants » signalera cette sortie délicate.

8. **Place de la Daraize**

Malgré une envie pour certains de libérer et d'aérer cette place par la suppression de places, il n'est pas possible pour l'instant de l'envisager. C'est au contraire la matérialisation de 4 places supplémentaires (par optimisation) qui verra le jour.

9. **Angle Rue du 19 mars 1962 et l'avenue Coupois**

2 à 3 places seront créées, afin d'éviter le stationnement gênant sur le trottoir.

10. **Quartier de la Bourque**

Un marquage ligne jaune continue sera peint de chaque côté à l'entrée du quartier. Un marquage au sol blanc permettra d'optimiser le stationnement de l'ensemble du quartier.

11. **Rue Faubourg du temple**

6 places seront matérialisées en blanc sur l'espace de droite avant le tunnel.

Un passage piéton sera créé pour la traversée en face de l'office du tourisme.

Rappel, le plateau traversant du Temple est interdit au stationnement et aux arrêts, il permet le croisement de deux véhicules et est un passage piéton.

12. Montée Soubeyrane

Le marquage au sol ligne jaune continue sera renouvelé, les places derrière l'office matérialisées en blanc.

Présentation du macaron Artisans, permettant un arrêt toléré de 45minutes pour un dépannage ou une urgence dans les ruelles de saillans, afin d'éviter les abus de stationnement gênants.

Mots clefs

Stationnement, parking, fossé, zone de rencontre